

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/05/11
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

5 MAI 2023

DATE D’AFFICHAGE :

5 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Acquisition de la parcelle ZC n° 48 sise Chemin de la Touche

La parcelle cadastrée ZC n° 48 située Chemin de la Touche, en face de l’entrée du lotissement du Petit Clos étant facilement lotissable, la Municipalité s’est rapprochée des Consorts LÉCUREUIL, actuels propriétaires.

Cette parcelle d’une contenance de 3 730 m², classée en zone AUh au Plan Local d’Urbanisme pourrait accueillir plusieurs constructions à usage d’habitation.

Après échanges, les propriétaires ont fait part de leur accord par courrier du 5 avril dernier afin de céder cette parcelle au prix de 20 €/m² soit un montant total de 74 600 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’acquérir auprès des Consorts LÉCUREUIL la parcelle cadastrée ZC n° 48 au prix du 74 600 €, auxquels s’ajouteront les frais d’acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE à la majorité des membres présents et représentés (20 voix « pour » - 2 voix « contre » 0 « abstention ») d’acquérir la parcelle ZC n° 48 appartenant aux Consorts LÉCUREUIL au prix de 74 600 €.

DIT que les frais liés à la rédaction de l'acte notarié établi par Me Tristan BOITTIN, seront à la charge de la Commune de Marolles-les-Braults.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze mai deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire